



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

UGAP

Question écrite n° 56750

Texte de la question

M. Sébastien Huyghe souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la centralisation des commandes publiques telle qu'elle est désormais pratiquée par l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) suite au décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004. Il semblerait que les pratiques commerciales de l'UGAP remettent en cause le principe d'égalité et de libre concurrence entre acteurs économiques sur le marché de fournitures et de services passé par les personnes publiques en exonérant celles-ci d'appel d'offres préalable. Les chefs d'entreprises du secteur de la papeterie fournitures de bureau sont très inquiets de ces nouvelles pratiques qui mettent en danger la pérennité de leur entreprise. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer, sans remettre en cause la nécessaire réforme de l'administration, notamment quant à la gestion de ses dépenses, si des modifications sont susceptibles d'être envisagées concernant l'UGAP.

Texte de la réponse

L'obligation d'une stricte maîtrise des frais de fonctionnement de l'État impose de mettre en oeuvre tous les moyens permettant de rationaliser la dépense publique, quelle que soit par ailleurs la remise en cause de situations acquises. À cet égard, le fractionnement des achats de produits standards conduisait à acquitter des prix unitaires beaucoup trop élevés au regard des quantités achetées. C'est pourquoi la décision de recourir de manière croissante à des marchés nationaux pour les produits ou prestations standards ne saurait être remise en cause. Il convient de souligner que ces démarches de globalisation n'entraînent en aucun cas une exclusion des petites et moyennes entreprises (PME) de l'accès à la commande publique car la possibilité de répondre en groupement est toujours ouverte, ainsi que, le cas échéant, les mécanismes de sous-traitance. En tout état de cause le poids des achats du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie sur le marché des fournitures courantes est très limité et les changements en cours ne sont donc susceptibles d'affecter qu'à la marge les positions existantes des acteurs sur ce marché.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Huyghe](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56750

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 923

Réponse publiée le : 1er mars 2005, page 2199